

Le dernier bilan conjoncturel des entreprises du BTP franciliennes de la Fédération française du bâtiment (FFB) Grand Paris Île-de-France fait ressortir une baisse des mises en chantiers au 1^{er} semestre 2022 par rapport au 1^{er} semestre 2021, notamment pour les logements. Des reports de travaux ont également été constatés. Comment l'emploi privé francilien dans ce secteur a-t-il réagi dans ce contexte ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie régionale.

Un secteur qui marque le pas en Île-de-France

La construction représente 7,0 % (-0,2 point en un an) des effectifs franciliens du secteur privé, soit un peu plus de 344 700 salariés. Ce poids en baisse s'explique par un dynamisme de rattrapage dans certains secteurs alors que la construction marque le pas. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (71,5 %), du fait notamment de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (30,0 % du total). La construction de bâtiments (16,8 %) et le génie civil (11,7 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1^{er} semestre 2022, le secteur de la construction représente 11,0 % des Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Île-de-France. Ce ratio est en forte diminution sur un an mais demeure largement supérieur à la part des effectifs salariés.

Une hausse de l'emploi minime

À l'exception du premier trimestre 2020, l'emploi francilien dans le secteur de la construction a progressé trimestre après trimestre du début 2017 jusqu'au début d'année 2021. Depuis, le secteur oscille sur un niveau d'emploi record. Les effectifs affichent ainsi une progression minime sur un an (+0,2 %).

Le secteur gagne 750 salariés en Île-de-France sur un an, tandis que 16 200 postes ont été créés en province dans le même temps. La croissance du secteur en région parisienne est ainsi moins dynamique que celle observée dans l'ensemble des autres régions (+1,1 %).

L'Île-de-France représente 22,1 % des emplois nationaux du secteur.

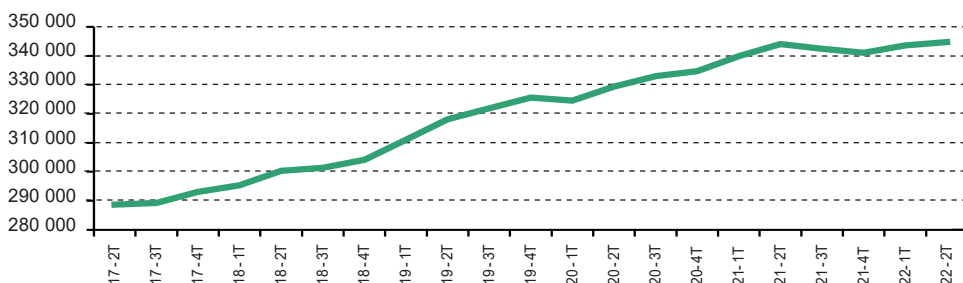
Dans la région, deux branches sur trois ont gagné de l'emploi sur un an. Ainsi, les travaux de construction spécialisés affichent une progression de 0,6 % suivi par la construction de bâtiments (+0,4 %). En revanche, le génie civil (-2,1 %) est en repli et retrouve son niveau de fin 2019.

Les investissements dans le cadre du Grand Paris Express et des jeux Olympiques d'été de 2024 ne semblent plus être en mesure de continuer à porter l'emploi dans le secteur.

La masse salariale progresse du fait d'une moindre utilisation du chômage partiel

La masse salariale sur un an glissant de l'ensemble du secteur progresse de 4,3 % au 2^e trimestre 2022 par rapport au 2^e trimestre 2021. Cette hausse s'explique pour partie par le moindre recours aux dispositifs de chômage partiel non comptabilisés dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Au 2^e trimestre 2022 sur un an glissant, 31 millions d'euros d'assiette liés aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf

Masses salariales, effectifs et établissements dans le secteur de la construction à fin juin 2022

		À fin 2 ^e T 2022	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2022/2 ^e T2021	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2022/2 ^e T2017
Construction de bâtiments	Masse salariale ⁽²⁾	536	+ 4,6 %	+ 23,2 %
	Effectifs	58 016	+ 0,4 %	+ 16,4 %
	Établissements ⁽³⁾	8 241	+ 2,6 %	+ 24,4 %
Génie civil	Masse salariale ⁽²⁾	411	+ 0,7 %	+ 21,2 %
	Effectifs	40 323	- 2,1 %	+ 11,5 %
	Établissements ⁽³⁾	722	- 1,4 %	+ 16,3 %
Travaux de construction spécialisés	Masse salariale ⁽²⁾	1 823	+ 5,1 %	+ 26,7 %
	Effectifs	246 405	+ 0,6 %	+ 21,6 %
	Établissements ⁽³⁾	38 455	+ 3,2 %	+ 23,9 %
TOTAL	Masse salariale ⁽²⁾	2 770	+ 4,3 %	+ 25,1 %
	Effectifs	344 744	+ 0,2 %	+ 19,4 %
	Établissements ⁽³⁾	47 418	+ 3,0 %	+ 23,9 %

(1) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale. | (3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.
(2) en millions d'euros.

Sources : Urssaf

AVERTISSEMENT. L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Stat'ur Conjoncture n° 348).

enregistrés contre 127 millions au 2^e trimestre 2021. Ce montant représente 0,3 % du total de la masse salariale et du chômage partiel versé sur un an glissant, contre 1,2 % un an plus tôt.

Le recours au chômage partiel biaise le suivi de l'évolution du Salaire moyen par tête (SMPT). Le classement des branches par SMPT demeure cependant inchangé avec des niveaux plus importants dans le génie civil et la construction de bâtiments que dans les travaux de construction spécialisés. Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux de qualification moyens et des tailles moyennes d'entreprises différentes.

Des hausses disparates selon les départements et les activités

Le niveau d'emploi de la construction dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec le niveau de population de ces territoires. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 60 300 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins avec respectivement 38 600 et 36 200 salariés.

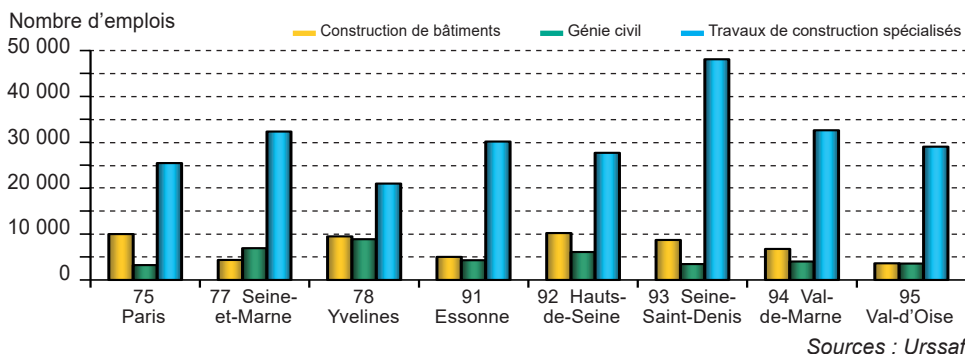
Seul un département francilien sur deux gagne des emplois sur un an. La Seine-et-Marne (+ 1,3 %), la Seine-Saint-Denis (+ 1,2 %) et le Val-d'Oise (+ 1,1 %) sont les trois départements qui affichent les progressions les plus importantes : le premier sous l'impulsion du génie civil et les deux suivants grâce aux hausses dans la construction de bâtiments.

Les Yvelines (- 1,4 %) subissent une baisse de 4,0 % du génie civil tandis que le Val-de-Marne (- 1,0 %) voit sa construction de bâtiments se contracter.

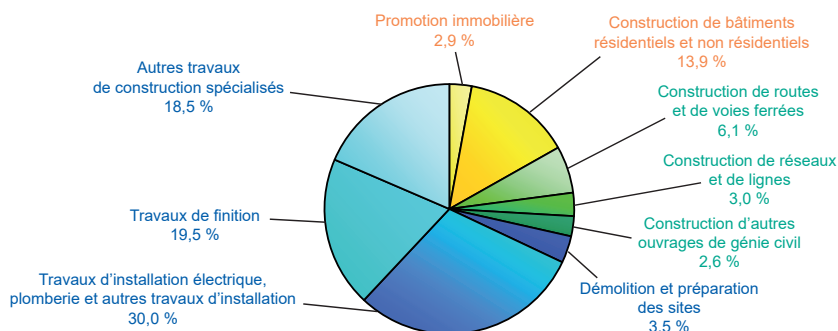
Les différents types d'embauches en baisse

Le secteur de la construction enregistre sur le 1^{er} semestre 2022 une diminution de 3,1 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche hors intérim, par rapport au

Répartition des effectifs par département au 30 juin 2022



Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2022



Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1^{er} semestre 2022

	CDI	CDD longs	CDD courts
Construction de bâtiments	15 491	5 599	970
Génie civil	3 199	1 001	170
Travaux de construction spécialisés	64 930	23 415	4 129
TOTAL	83 620	30 015	5 269
Poids	70,3 %	25,2 %	4,4 %

Sources : Urssaf

1^{er} semestre 2021. Pour mémoire, le niveau d'embauche dans la construction n'avait pas été affecté par les restrictions sanitaires lors du troisième confinement en 2021.

Tous les types de contrats sont en baisse. Le nombre de CDI, soit plus de 83 600 au 1^{er} semestre 2022, affiche une faible diminution de 0,9 %. Cela signifie que la mobilité professionnelle est demeurée importante à l'intérieur du secteur de la construction, où le taux de renouvellement des effectifs est de 24,3 % sur les six premiers mois de l'année.

Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit, puisqu'à peine 5 300 DPAE sont parvenues au premier semestre, soit 4,4 % du total

des DPAE (en baisse de 15,0 %). Les embauches du secteur restent avant tout masculines et représentent 92,5 % du total des DPAE.

Un secteur avec un risque plus important de travail illégal

Comme les années précédentes, le secteur de la construction a constitué une part importante des redressements globaux effectués au titre des contrôles liés à la lutte contre le travail illégal en 2021. Ceux-ci ont même représenté plus de 60 % du montant total de ces redressements, tous secteurs confondus.

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil.